***RESUME*. Hors-série, N° 1, 2026.**

Comprendre [pour repenser] les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group au prisme du réalisme politique et éthique[1]

Beguens Théus

Mots-clés : État, Core Group, crise chronique, dépendance excessive, gouvernance anarchique, éthique responsable.

Keywords : State, Core Group, chronic crisis, excessive dependence, anarchic governance, responsible ethics

Résumé

Les crises chroniques qui ravagent Haïti depuis environ 40 ans (1986-2026), qui étouffent les processus de stabilité, de gouvernabilité et de développement du pays, ne relèvent pas véritablement des défaillances techniques, économiques, financières ou matérielles, mais des déficiences éthiques dans les rapports interétatiques et interhumains contemporains. C'est, en tout cas, ce que révèlent les résultats de nos recherches documentaires et archivistiques priorisées dans le cadre de la présente entreprise scientifique voulant, à la lumière du réalisme politique et éthique, comprendre [pour repenser] les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group. Ces résultats mettent en cause les poids de « ce qui est de trop », de « ce qui est anormal » et de « ce qui manque » dans ces relations « contre-productives », en insistant sur la force véritable d'une éthique de ce qui y manque. Ils retracent un cycle historique chaotique de gouvernance anarchique passant d'un niveau critique d'ingérence étrangère à un niveau paroxysmique de gouvernance étrangère d'Haïti, sous le leadership diplomatique des autorités étrangères du Core Group, donc de « ces puissances étrangères qui dirigent Haïti », au mépris des normes diplomatiques et éthiques conventionnelles.

Abstract

The chronic crises that have ravaged Haiti for approximately 40 years (1986–2026), stifling the country's processes of stability, governability, and development, do not stem from technical, economic, financial, or material failures, but rather from ethical deficiencies in contemporary inter-state and interhuman relations. This is, in any case, what is revealed by the findings of our documentary and archival research prioritized within the framework of this scientific endeavor, which seeks, in the light of political and ethical realism, to understand [to rethink] the relations between the State of Haiti and the States of Core Group. These findings question the weight of "what is excessive," "what is abnormal," and "what is missing" in these "counterproductive relations", while emphasizing the true power of an ethics of what is missing from them. They trace a chaotic historical cycle of anarchic governance progressing from a critical level of foreign interference to a paroxysmal level of foreign governance in Haiti, under the diplomatic leadership of the foreign authorities of the Core Group—hence "these foreign powers that govern Haiti"—in defiance of conventional diplomatic and ethical norms.

Pour citer cet article

Théus, B. (2026). Comprendre [pour repenser] les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group au prisme du réalisme politique et éthique. *RESUME,* Hors-série, N° 1, 1-32. DOI : https://doi.org/10.68181/faxmtj52

© Beguens Théus, 2026. Publié par *RESUME : Revue d'Enquêtes & Savoirs Universitaires Multidisciplinaires Essentiels*. Article en libre accès, diffusé sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0).

1 Cet article est publié au titre de contribution partielle aux travaux de recherche postdoctorale interdisciplinaire croisant éducation et politique à l'Université du Québec à Rimouski (2025-2026).

Introduction

La période de l'après Duvalier (1986-2026) plonge Haïti dans une situation continuelle de grave crise d'ingouvernabilité, d'instabilité, d'insécurité et de pauvreté. Dans son histoire, l'État haïtien subit l'effet d'un nombre record d'environ 32 coups d'État générant une crise d'ingouvernabilité et d'instabilité chronique dont 6 coups d'État sanglants après la chute du régime dur de Duvalier en 1986 (Théus, 2017). Il subit également l'effet d'effondrement catastrophique du séisme du 12 janvier 2010 accusant environ 300 000 morts et disparus (Théus, 2012). De plus en plus affaibli par cette crise multiforme, il accueille un total record de 11 missions étrangères des forces d'intervention onusiennes et multinationales (1993 à nos jours) : 1) MICIVIH (1993-1994) ; 2) MINUHA (1995-1996) ; 3) MANUH (1996-1997) ; 4) MITNUH (1997 juillet-novembre) ; 5) MIPONUH (1997-1999) ; 6) MICAH (1999-2001) ; 7) MINUSTAH (2004-2017) ; 8) MINUJUSTH (2017-2019) ; 9) BINUH (2019-Présent) ; 10) MMAS (2023-2025) ; 11) FRG (2025-Présent). C'est dans ce contexte de crise intermittente que se déploient et se renouvellent périodiquement les forces étrangères et militaires en Haïti. C'est dans ce même contexte de crise persistante qu'a été créé en 2003 le Core Group, constitué de représentants de six États puissants (États-Unis, Canada, France, Espagne, Allemagne, Brésil) et de trois Organisations internationales (ONU, OEA, UE), elles-mêmes, créées par des États membres. De là, se justifie et se nourrit le but en titre de la présente entreprise scientifique voulant comprendre [pour repenser] les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group au prisme du réalisme politique et éthique.

1. Problématique de la crise multiforme perpétuée en Haïti

Au cours des deux dernières décennies (2004-2024), la crise haïtienne s'aggrave paradoxalement pendant que se multiplient les forces armées étrangères et onusiennes, pendant que se mobilisent les missions diplomatiques des États puissants du Core Group en Haïti. Devenue systémique et endémique, cette crise multiforme génère un État faible (Corten, 2011), dépendant des États forts du Core Group. Les données informationnelles récentes témoignent, en effet, de l'aggravation de la situation problématique de la crise multidimensionnelle qui bouleverse Haïti, notamment avec l'ampleur grandissante de l'insécurité et de la terreur impitoyable des gangs armés qui opèrent à visage découvert en toute impunité. Selon le rapport trimestriel publié le 1er août 2025 par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), il y aurait au moins 1,520 personnes tuées et 609 blessées dans des violences armées ; 185 enlèvements et 628 victimes de violences sexuelles durant cette période trimestrielle (avril-juin).[2] Le rapport publié par Human Rights Watch (2025) fait état de près de 703 000 Haïtiens, dont 25 % d'enfants, déplacés en 2024 à cause de la violence des gangs armés, soit plus du double du nombre de 2022. « La crise multidimensionnelle qui secoue Haïti depuis des années est devenue catastrophique. Les groupes criminels opérant au sein de la coalition Viv Ansanm ont intensifié leurs attaques [avec] de graves répercussions sur les services publics […] Les meurtres et enlèvements commis par les groupes criminels ont augmenté, avec une réponse faible de l'État et un

[2] ONU (2025, 1e août). https://news.un.org/fr/story/2025/08/1157227

système judiciaire inefficace ».[3] Voilà globalement la situation problématique d'un État en crise. Il évolue sans cesse dans une série de crises chroniques, notamment de crise d'instabilité, d'ingouvernabilité, de crise de légitimité, de crise d'autorité et de crise d'insécurité débouchant sur d'autres situations de crise alimentaire, de crise humanitaire, puis de crise migratoire ayant aussi un effet domino indésirable sur les processus de politiques publiques et de gouvernance politique des États du Core Group et des États voisins envahis pacifiquement par des migrants haïtiens en quête d'un environnement sécuritaire et paisible.

Si s'aggravent les crises haïtiennes malgré les mobilisations des missions diplomatiques des États puissants du Core Group et des forces armées étrangères et onusiennes en Haïti, alors il faut par questionnement chercher à connaître [pour comprendre] en profondeur la complexité de ces crises chroniques et surtout de « ce qui manque » à de telles mobilisations. Comment l'absence d'une éthique responsable amplifie-t-elle la crise multiforme haïtienne et la dépendance excessive de l'État d'Haïti envers les États du Core Group ? De prime abord, l'appel au réalisme politique et éthique permet de cerner en profondeur les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group, avant de déceler « ce qui manque » à de telles relations. En effet, l'absence d'une éthique responsable amplifie la crise multiforme haïtienne et la dépendance excessive de l'État d'Haïti (accréditaire) envers les États du Core Group (accréditant), en laissant place à une forme anarchique de gouvernance politique en Haïti. En réponse, l'intégration d'une éthique responsable de l'État accréditaire par l'agir compétent d'un leadership national rationnel est susceptible de conduire à un retour au respect des normes diplomatiques et éthiques conventionnelles régissant les relations entre les acteurs étatiques et diplomatiques en présence. Il s'agit de l'intégration d'une force éthique de « ce qui manque » dans ces relations « contre-productives ».

Voulant comprendre [pour repenser] les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group, ce travail de recherche interdisciplinaire s'accroche aux objectifs spécifiques suivants :

- Diagnostiquer la situation problématique de la crise multiforme haïtienne autour de laquelle se mobilisent continuellement les missions diplomatiques des États du Core Group ainsi que les forces onusiennes et étrangères en Haïti ;
- Analyser la situation dynamique des jeux diplomatiques et des enjeux politiques faisant évoluer les relations Haïti-Core Group sous forme de rapports de dépendance excessive et de gouvernance anarchique d'Haïti ;
- Identifier les éléments d'éthique « de ce qui manque » dans les relations de l'État d'Haïti avec les États de Core Group ainsi que les points de ralliement possible avec des intérêts conciliables des parties en présence, susceptibles de faire repenser voire reconvertir les rapports de dépendance en relations d'interdépendance.

[3] Human Rights Watch (2025). Rapport mondial 2025: Haïti. https://www.hrw.org/fr/world-report/2025/countrychapters/haiti

2. Cadre théorique et disciplinaire

L'étude des rapports complexes de l'État d'Haïti avec les États du Core Group requiert la mobilisation de la théorie des acteurs du système international (Morgenthau, 1949 ; Aron, 2004), avec la clarification des notions de réalisme politique et de réalisme éthique (Ricœur, 2014 ; Railton, 2016). Ces objets théoriques mobilisés apportent des lumières explicatives susceptibles d'aider à comprendre [pour repenser] les relations de l'État haïtien avec les États du Core Group, en tant qu'acteurs du système international apparemment mobilisés, chacun en ce qui le concerne, dans une quête continuelle de solutions aux crises chroniques ravageant Haïti depuis environ 40 ans.

2.1. Théorie des acteurs du système international

En relations internationales, la théorie des acteurs explique les relations entre les États, en tant qu'acteurs centraux du système international, aussi acteurs décisionnels rationnels motivés par l'intérêt et la puissance (Morgenthau, 1949 ; Aron, 2004). Dans le cadre de leurs fonctions sur la scène internationale, ils sont des acteurs puissants dans les processus de décision, de gouvernance, de coopération et de sécurité (Boniface, 2023 ; Deschaux-Dutard, 2018). Ils sont également des acteurs institutionnels et organisationnels (acteurs étatiques comme membres des organisations internationales ; acteur diplomatique Core Group comme entité organisationnelle). Entant qu'acteurs institutionnels et organisationnels (Lordon, 2025), les États sont chargés des fonctions normatives et des fonctionnements normaux des institutions publiques (présidence, parlement, primature, ministères, organismes, agences, armées, polices) et des institutions sociales (familiales, éducatives, récréatives, sanitaires, économiques, politiques). Dans *L'acteur et le système*, Crozier et Friedberg (1977) identifient, dans un cadre institutionnel et organisationnel, les acteurs du système à des éléments fondamentaux des processus de décision, de gouvernance et de coopération. Ces acteurs du système, expliquent-ils, disposent de rationalité et de marge de liberté pour agir dans le sens de leurs intérêts. Les travaux de Jones (2001), de March (1991) et de Olson (1978) expliquent dans le même sens la question de la rationalité des acteurs, motivés par des intérêts. Les comportements des acteurs décisionnels rationnels sont guidés par des objectifs et des intérêts précis, explique Jones (2001). Reconnaissant qu'il n'y ait pas de rationalité parfaite, March (1991) souligne que les acteurs, évoluant à l'intérieur d'un système de contraintes et dans un contexte situationnel dynamique, usent de leur liberté et de leur rationalité adaptative pour agir et protéger leurs intérêts. Dans une logique d'action collective, Olson (1978) explique que les acteurs du système peuvent parvenir à poser des actions communes et à mettre ensemble leurs intérêts communs, dans le sens du bien commun. D'où, succinctement, le premier effort de théorisation, de systématisation et de contextualisation amenant à déceler les fonctions primordiales et la place centrale des acteurs dans le système, notamment celles des acteurs étatiques et diplomatiques, motivés par des intérêts, impliqués dans les processus de décision, de gouvernance et de gestion de la crise haïtienne.

Par-delà leur rationalité tournée vers l'intérêt et la puissance, les distingués acteurs étatiques et diplomatiques du système international sont liés par des normes éthiques et diplomatiques émanant des réalités politiques et des conventions internationales qu'ils s'invitent à respecter (Railton, 2016). Le respect de ces normes éthiques et diplomatiques

conventionnelles requiert un autre effort d'explication et de clarification susceptible d'aider à comprendre, à la lumière du réalisme politique et éthique, « ce qui manque » véritablement dans les relations entre ces États liés par convention, notamment dans les relations « contre-productives » entre l'État Haïti (accréditaire) et les États du Core Group (accréditant), mobilisés sans cesse et sans succès dans une quête de solution à la crise multiforme saccageant Haïti depuis environ 40 ans. Assis sur des faits cadrés par des normes, le réalisme éthique décèle une déficience réelle dans l'application de ces normes régissant les relations interétatiques et interhumaines contemporaines. Cette déficience éthique dans l'application des normes existantes explique, en théorie et en réalité, une « conscience de ce qui manque » (Habermas, 2008) dans ces relations notamment entre l'État haïtien et les États du Core Group. L'éthique, dans son application pratique et réaliste, renvoie globalement au respect des normes, des valeurs, des protocoles, des principes et des règles de conduite guidant les actions des décideurs publics (Lafrance et McDonald, 2013), les relations interétatiques (Ricœur, 2014 ; Weber 1991 ; Morgenthau, 1949 ; Aron, 2004), et les rapports interhumains (Habermas, 2023 ; Buber, 1959 ; Ducatteeuw, 2008). Dans *Éthique et politique*, Ricœur (2014) soutient qu'il est essentiel de ne pas séparer l'aspect social (en lien avec la politique) et l'aspect moral (en lien avec l'éthique). Pour Morgenthau (1949), l'éthique doit être ancrée dans la réalité politique. Et, explique-t-il, l'éthique et la politique ne s'excluent pas mutuellement. Au contraire, elles se rassemblent au service de l'action pour un monde meilleur (CCEIA, s/d ; Colonomos, 2013).

En couple dialectique avec le réalisme éthique, le réalisme politique se concentre pareillement sur les faits politiques concrets, les jeux d'intérêts et les rapports de force entre les acteurs du système international. Il repose sur les principaux postulats réalistes selon lesquels : 1) les États sont les acteurs centraux dans les processus décisionnels du système international ; 2) les États sont des acteurs rationnels cherchant à défendre leur intérêt et à maximiser leur puissance (militaire, économique, politique, géostratégique) ; 3) la défense de l'intérêt national et la recherche de la puissance par les États créent paradoxalement une situation de survie, de tension et d'anarchie menaçant ainsi la paix, la stabilité, la sécurité, la moralité et la coopération internationale (Morgenthau, 1949 ; Aron, 2004). C'est, à proprement parler, dans cette situation d'anarchie et de crise que naît et émerge le Core Group, au mépris des conventions internationales sur les relations diplomatiques (1961) et sur les relations consulaires (1963). Une « entité atypique » du monde diplomatique (Denis, 2023). Un corps diplomatique spécial, très actif dans la vie politique haïtienne depuis sa création en 2003. Un groupe politique étranger, sans statut juridique, très actif dans les processus de décision, de gouvernance et de gestion de crise en Haïti. Un groupe puissant, dans le sens du réalisme et du positivisme, retraçable dans ses communiqués officiels, observable dans ses rencontres de groupe et ses prises de position politique, explicable comme fait politique, « entité atypique » et corps diplomatique spécial.

2.2. Interdisciplinarité : croisement de l'éducation et de la politique[4]

L'étude des relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group s'ouvre à l'interdisciplinarité consistant en la mise en relation d'au moins deux disciplines scientifiques, notamment au croisement de l'éducation et de la politique, en vue de l'élaboration d'une représentation originale de la situation problématique liée à ces relations diplomatiques (Repko, 2012 ; Fourez et al., 2002). En effet, cette recherche scientifique interdisciplinaire croisant la science de l'éducation et la science politique permet une représentation originale et une compréhension nouvelle des rapports contemporains Haïti-International. Nous soulignons quatre principaux paramètres raisonnables facilitant l'interdisciplinarité : 1) la reconnaissance de l'éthique définie tant en politique comme ensemble des principes, des règles et des valeurs qui guident l'action des décideurs publics et l'exercice du pouvoir (Lafrance et McDonald, 2013) qu'en éducation comme ensemble de principes, de normes et de conduites régissant les rapports entre les acteurs institutionnels (Gendron et Gagnon, 2017 ; Husser et al., 2026) ; 2) les rapports d'influence de la politique d'éducation [fixation des normes influençant les pratiques éducatives) à l'éducation politique (application des normes dans la formation à la vie politique) ; 3) le réalisme politique tant en politique (se basant sur les faits géopolitiques, les rapports de force existants et la recherche des intérêts politiques nationaux) qu'en éducation (reposant sur une approche pragmatique pour une gouvernance efficace du système éducatif en fonction des rapports de force présents, des contraintes budgétaires et des intérêts institutionnels nationaux) ; 4) la synonymie des concepts-clés (État, acteur, politique, éducation, éthique, discussion, dialogue) utilisés et développés aussi bien en politique qu'en éducation.

Les paramètres et les points d'ancrage soulignés facilitent le croisement de la science politique et de la science de l'éducation pour une plus grande productivité scientifique de la présente entreprise de recherche interdisciplinaire, sans toutefois ignorer les tensions épistémologiques avec des zones de choc dans les rapports entre ces deux disciplines scientifiques (Burawoy, 2009). De plus, ces deux champs disciplinaires offrent à la présente entreprise scientifique des savoirs instrumentaux et réflexifs, des matériaux théoriques et conceptuels, des outils stratégiques et méthodologiques nécessaires pour comprendre et, le cas échéant, pour repenser les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group sur des bases normatives. Déjà, cette interdisciplinarité anticipe l'originalité de la présente entreprise de recherche, aussi sa contribution au développement du savoir sur les rapports de gouvernance politique et diplomatique en contexte haïtien, en s'ouvrant à un dialogue productif entre science et société sur ces rapports contemporains de gouvernance.

3. Méthodologie de recherche documentaire et archivistique

La recherche sur les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group requiert, dans sa complexité, une triangulation méthodologique (Flick, 2018 ; Apostolidis, 2005). En effet, elle s'ouvre à l'agencement stratégique des méthodes de recherche documentaire et de recherche en archivistique, avec en support des outils d'annotation et d'analyse de contenus

[4] Ce croisement disciplinaire est un choix à la fois logique, académique et éthique de l'auteur, basé sur sa formation universitaire en science de l'éducation (3e cycle) et science politique (1e et 2e cycles).

extraits des communiqués officiels du Core Group. Cet agencement stratégique permet la collecte de données pertinentes pour la documentation des relations complexes entre l'État d'Haïti et les États du Core Group. La recherche documentaire constitue une étape primordiale dans les travaux de recherche scientifique en sciences sociales et humaines (Séguin, 2016 ; Dinet et al., 2004). Quant à la recherche archivistique agencée avec la recherche documentaire, elle occupe aussi une fonction importante dans le processus de production des connaissances, selon Cornu et al. (2014). À leur avis, les archives exploitées ou générées par l'acte de recherche participent à la mise en mémoire de la science, en donnant à ces archives une seconde vie dans la construction du savoir. À l'appui, écrit Toppé (2015), les archives occupent une place importante dans la vie des institutions, car elles permettent de retracer facilement leur mémoire.

Nos recherches documentaires et archivistiques nous amènent à procéder à un tri de pièces d'archives institutionnelles et d'écrits spécifiques pertinents retraçant les positions et les interventions des acteurs du système international dans les processus de gouvernance politique et de gestion de la crise intermittente bouleversant Haïti depuis environ 40 ans. Voici les principales sources-ressources archivistiques et documentaires inventoriées, constituant le corpus du présent travail de recherche sur les relations de l'État Haïti avec les États du Core Group :

- Communiqués officiels du Core Group concernant la crise de gouvernance en Haïti et Chartes des organisations internationales (ONU, OEA, UE) faisant partie du Core Group (huit pièces d'archives numériques spécifiques, accessibles sur les pages et les sites officiels des OI membres et des ambassades des États du Core Group en Haïti).
- Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques (1961) et sur les relations consulaires (1963) et Résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant le déploiement des forces étrangères en Haïti (treize pièces d'archives diplomatiques numérisées, accessibles sur le site officiel de l'ONU).
- À côté du corpus archivistique, le corpus documentaire privilégié intègre : cinq tomes monographiques *État de l'État* de Théus (2010-2018), deux volumes thématiques sur Haïti de Delorme (1979 ; 2016) et deux volumes monographiques sur l'échec des OI en Haïti de Seitenfus (2015 ; 2026) ; puis une dizaine de documents théoriques de référence traitant de l'importance de l'éthique dans les rapports interhumains et interétatiques, respectivement de Habermas (2023), de Buber (1959), de Ducatteeuw (2008), de Bouchard et al. (2010), d'Apresian (2008), de Ballet (2023) ; de Ricœur (2014), de Weber (1991), d'Aron (2004) et de Morgenthau (1949).

Cet inventaire partiel permet le tri, le traitement et l'analyse d'une quarantaine de documents et documents d'archives pertinents, sélectionnés suivant des critères basés sur l'authenticité et la fiabilité des sources-ressources exploitées (en ligne), et surtout sur la pertinence de leurs contenus pour la présente entreprise de recherche. L'acte de recherche archivistique priorisée donne aux archives utilisées une « seconde vie » (Cornu et al., 2014) dans le développement des connaissances sur les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group, oscillées entre rapports de dépendance excessive et rapports de gouvernance anarchique en contexte contemporain haïtien.

4. Relations Haïti-Core Group : entre absence éthique, dépendance excessive et gouvernance anarchique

Les résultats de nos recherches permettent de mieux comprendre [pour repenser] les relations Haïti-Core Group au prisme du réalisme politique et éthique. Ces résultats s'appuient sur un corpus archivistique établissant les relations diplomatiques de l'État d'Haïti avec les États du Core Group, déclinées en rapports de dépendance excessive de l'État haïtien envers les autorités diplomatiques du Core Group. Ils reposent aussi sur un corpus documentaire traitant du réalisme politique et éthique, surtout de l'importance d'une éthique responsable tant dans les relations interétatiques (Ricœur, 2014 ; Weber 1991 ; Morgenthau, 1949 ; Aron, 2004) que dans les rapports interhumains (Habermas, 2023 ; Buber, 1959 ; Ducatteeuw, 2008 ; Apresian, 2008 ; Ballet, 2023). Malgré sa toute importante, cette force éthique est absente dans les relations de l'État Haïti avec les État du Core Group, tournées vers l'anarchie en dehors des normes diplomatiques et éthiques conventionnelles.

S'il paraît si facile de définir Haïti comme État accréditaire faible et dépendant (Corten, 2011), ce n'est pas si facile de définir le Core Group, sachant qu'il n'est pas un État souverain ni une organisation internationale. En l'absence du cadre juridique et du statut légal pour le définir comme une organisation internationale, le Core Group désigne, pour certains observateurs, une « organisation patronale d'ambassadeurs » ; pour d'autres commentateurs, une « association syndicale de diplomates ».[5] À l'avis de l'historien Denis (2023), c'est une « entité atypique » ayant pris forme et corps dans une diplomatie de chaos en Haïti. C'est, à notre avis, un corps diplomatique spécial dans un État accréditaire spécial. Très actif dans la vie politique haïtienne depuis sa création en 2003, le Core Group désigne un acteur décisionnel puissant du système de gouvernance en Haïti. Il se révèle très actif dans les processus de gestion et de résolution de la crise haïtienne ainsi que dans les processus décisionnels de gouvernance et d'exercice du pouvoir en Haïti (Seitenfus, 2026). Il se mobilise, avec ses forces diplomatiques et ses ressources politiques (Dahl, 1971), pour orienter les transitions politiques et décider de la gouvernance anarchique de ces transitions répétées en Haïti.

4.1. Une gouvernance anarchique : ce qui est anormal

L'un des postulats du réalisme politique avancé antérieurement anticipe que la défense de l'intérêt national et la recherche de la puissance par les États créent une situation de survie, de tension et d'anarchie menaçant la paix, la stabilité, la sécurité, la moralité et la coopération internationale (Morgenthau, 1949 ; Aron, 2004). C'est, en termes réalistes, dans cette situation de survie, de tension et surtout d'anarchie que se développent, en Haïti, les rapports contemporains de gouvernance politique sous le leadership de l'autorité diplomatique du Core Group. C'est, en rappel, dans ce contexte situationnel de tension et d'anarchie que naît et émerge le Core Group. En d'autres termes, le Core Group naît et évolue dans un contexte historique d'anarchie systémique, de tension vive et de grave crise persistant en Haïti. En effet, il profite de l'anarchie du système international pour forger sa propre existence sans existence légale, c'est-à-dire sans statut juridique international, donc sans personnalité juridique internationale. Il profite également des rapports de force qui lui

[5] Voir, pour ces appellations, Le Scientifique (15 février 2023) : https://lescientifique.org/haiti-et-la-diplomatie-du-chaos-du-core-group, rapportées dans REZO NODWES (9 avril 2021) : https://rezonodwes.com/?p=230463.

sont favorables et surtout du contexte de crise d'ingouvernabilité, d'instabilité, de faiblesse extrême et de dépendance excessive de l'État accréditaire pour exister sous le label de Core Group, avant de s'imposer comme corps diplomatique spécial et force politique étrangère très active dans les processus de décision, de gouvernance et d'exercice du pouvoir en Haïti ; ce qui est anormal, au regard des conventions internationales sur les relations diplomatiques et consulaires en vigueur.

La création et le fonctionnement du Core Group sans cadre juridique traduisent clairement la situation anarchique caractéristique du système international (Morgenthau, 1949 ; Aron, 2004). La gouvernance anarchique du Core Group sans statut légal constitue non seulement un fait diplomatique insolite qui intéresse le réalisme politique et éthique, mais aussi un nouveau paradigme susceptible de changer, au besoin, une mission diplomatique (*de jure*) en une mission politique (*de facto*). D'où, paraît-il, le nouveau paradigme diplomatique avec la nouvelle forme de gouvernance anarchique d'une frange puissante du corps diplomatique fonctionnant, en Haïti, sous le label Core Group. Cette nouvelle réalité diplomatique s'inscrit dans une dynamique paradigmatique de gouvernance anarchique et chaotique du Core Group (Denis, 2023), refusant de respecter les normes éthiques, juridiques et diplomatiques conventionnelles basées sur l'indépendance, la souveraineté, l'égalité, la réciprocité, la non-ingérence et le respect mutuel entre les États. Ce changement paradigmatique, issu de la gouvernance diplomatique du Core Group, transcende le cycle anarchique de l'ingérence étrangère à celui de la gouvernance étrangère. Autrement dit, dans ce cycle macabre remarquable, le changement paradigmatique fait en sorte que l'on ne parle plus d'ingérence étrangère, mais de préférence de gouvernance étrangère d'Haïti, en référence à « ces puissances étrangères qui dirigent Haïti ».[6] « Au cours des dernières années, ce que nous avons vu, c'est le Canada, les États-Unis et la France, prendre réellement le contrôle du pays, du programme politique du pays » (propos de Frédéric Boisrond de l'Université McGill, rapporté par Radio-Canada, 9 décembre 2021).

En contexte de crise d'ingouvernabilité et d'instabilité durant les quatre dernières décennies, l'anarchie a été une marque caractéristique du système de gouvernance en Haïti. Elle atteint, semble-t-il, son paroxysme après l'assassinat du président haïtien Jovenel Moïse au pouvoir dans la nuit du 6 au 7 juillet 2021. Depuis son départ tragique (2021) jusqu'à présent (2026), le Palais présidentiel reste vide de son principal chef exécutif ; le Palais législatif demeure aussi vide de ses chefs parlementaires. Les autorités diplomatiques du Core Group et du Caricom, en collaboration avec des franges des classes politiques haïtiennes, décident de la gouvernance des transitions politiques fragmentées, dans un temps, avec une gouvernance anarchique monocéphale de la primature ; dans un autre temps, avec une présidence anarchique macrocéphale de 9 têtes (9 membres) sous le label de CPT dont on ignore jusque-là qui sait quoi et qui fait quoi véritablement, avant d'être chassées du pouvoir de la même manière anarchique qu'elles sont arrivées au pouvoir. Ainsi, se poursuit le règne de l'anarchie avec le retour, comme avant, du pouvoir mono-macrocéphale de la primature haïtienne. Dans l'ensemble, il s'agit d'un ensemble d'événements majeurs marquants du système de gouvernance anarchique sous le leadership décisionnel du Core Group en Haïti

[6] Voir, Radio-Canada (9 décembre 2021) : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1846080/haiti-ambassades-core-group-democratie-gouvernement

; ce qui est anormal, au regard des normes éthiques et diplomatiques conventionnelles énumérées ultérieurement.

La gouvernance anarchique s'exprime par le non-respect des normes diplomatiques et éthiques existantes. Elle s'amplifie avec les prises de position politique politicienne habituelle du Core Group, avec son agir arbitraire, c'est-à-dire son agir hors-la-loi, donc hors de tout cadre de référence juridique, diplomatique et éthique. Lorsque le corps diplomatique du Core Group se détourne des valeurs éthiques universalisables et des conventions internationales sur les relations diplomatiques (1961) et consulaires (1963) pour agir de manière contraire à ces valeurs et à ces conventions, il est devenu transgresseur de la loi, à l'instar de toute autre « autorité arbitraire » (Salvat, 2008) ou de tout autre « pouvoir déguisé » (Rousseau, 1964). Il profite alors du rapport de force qui lui est favorable et surtout de l'extrême faiblesse de cet État accréditaire dépendant pour lui imposer sa loi et sa volonté. Il viole la loi lorsqu'il use de sa force diplomatique pour imposer son ordre arbitraire à cet État faible qui, à son tour, viole la loi lorsque ce dernier accepte d'obéir à cet ordre arbitraire. Dans l'ensemble, ces acteurs étatiques et diplomatiques transgressent la loi, en refusant catégoriquement de suivre les normes diplomatiques et éthiques existantes devant guider leurs actions et leurs relations. Ils évoluent ensemble dans une anarchie systémique, au mépris des normes conventionnelles et constitutionnelles consacrant les valeurs et les principes basiques du respect mutuel, de l'indépendance et de la souveraineté de l'État.

Maintenant, c'est le moment de laisser parler des extraits [annotés] des déclarations et des communiqués officiels du Core Group[7] ayant force de décision et de dictées politiques dans un système de gouvernance anarchique imposé au cours des dernières années en Haïti :

COMMUNIQUÉ DU CORE GROUP
Le 17 juillet 2021

> Le Core Group (composé des Ambassadeurs d'Allemagne, du Brésil, du Canada, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de France, de l'Union Européenne, du Représentant spécial de l'Organisation des États Américains et de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies) appelle à la formation d'un gouvernement consensuel et inclusif. Dans cet objectif, il encourage fortement le Premier Ministre désigné Ariel Henry à poursuivre la mission qui lui a été confiée de former un tel gouvernement. […]

[Dans ce communiqué officiel, les autorités diplomatiques du Core Group ont politiquement validé, après l'assassinat du président Jovenel Moïse au pouvoir dans la nuit du 6 au 7 juillet 2021, le choix du premier ministre Ariel Henry pour une gouvernance anarchique mono-macrocéphale, sans parlement ni présidence de la république].

[7] Les déclarations et les communiqués de référence ayant force de décision politique sont accessibles sur les pages institutionnelles et les sites officiels des départements et des ambassades des États du Core Group en Haïti. Leur force de décision réside dans le suivi obligatoire de leur application stricte, sous réserve de sanction.

DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE DU CORE GROUP

Le 23 janvier 2026

> La Délégation de l'Union européenne en Haïti et les Ambassades d'Allemagne, d'Espagne et de France font la déclaration suivante : […] Tout changement à la tête du gouvernement à quelques jours de la fin du Conseil Présidentiel de Transition mettrait en péril la dynamique encourageante des forces de sécurité contre les gangs criminels. Le rétablissement de la sécurité doit demeurer la priorité absolue de la transition.

[Dans cette déclaration officielle, les autorités diplomatiques des Ambassades d'Allemagne, d'Espagne, de France et de l'Union européenne expriment leur position politique pour le maintien au pouvoir du premier ministre Alix Didier Fils-Aimé, donc à la tête de la gouvernance d'une nouvelle transition dans les transitions politiques prolongées en permanence en Haïti].

COMMUNIQUÉ DE L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS DU CORE GROUP

Le 21 janvier 2026

> L'objectif des États-Unis pour Haïti demeure l'instauration d'un niveau minimal de sécurité et de stabilité. Toute tentative de modification de la composition du gouvernement par le Conseil présidentiel de transition (CPT), non élu, à ce stade avancé de son mandat, serait considérée par les États-Unis comme une manœuvre visant à saper cet objectif et, de ce fait, serait nulle et non avenue. Les États-Unis considéreraient que toute personne soutenant une telle initiative déstabilisatrice, favorable aux gangs, agirait à l'encontre des intérêts des États-Unis, de la région et du peuple haïtien, et prendront les mesures qui s'imposent en conséquence. […]

[Dans ce communiqué officiel, l'ambassade des États-Unis du Core Group scelle la fin du règne anarchique du CPT et son remplacement par un retour à une gouvernance anarchique mono-macrocéphale dirigée par le premier ministre Alix Didier Fils-Aimé, en injuriant publiquement des membres du CPT ayant voulu remplacer ce dernier les traitant de « corrompus et alliés des gangs ».[8] En outre, elle dévoile une position cachée des États-Unis du Core Group, en termes réalistes, favorables à une « situation de survie » en Haïti, à un « niveau minimal de sécurité et de stabilité », mais non à un niveau acceptable de vie, de sécurité et de stabilité en Haïti].

COMMUNIQUÉ DE L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS DU CORE GROUP

Le 25 janvier 2026

> Le département d'État prend des mesures afin d'imposer des restrictions de visa et de révoquer les visas de membres du Conseil présidentiel de transition (CPT) et de leurs proches immédiats (conjoint et enfants). […]

DÉCLARATION DU DÉPARTEMENT DES ÉTATS-UNIS DU CORE GROUP

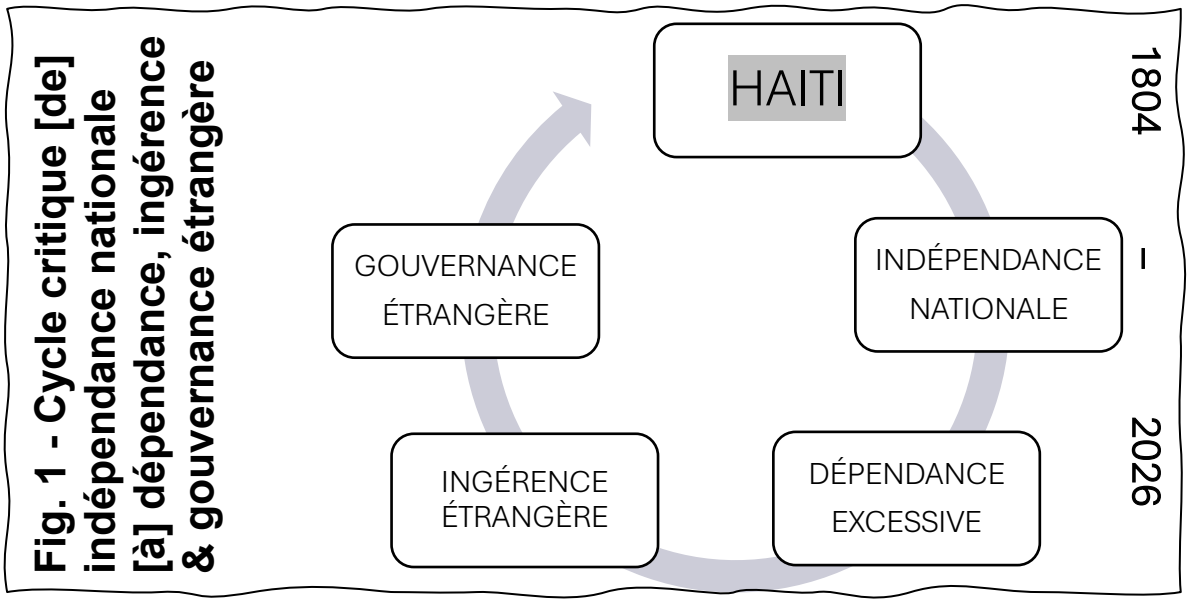
Le 28 janvier 2026

[8] Rapporté par Le Nouvelliste (22 janvier 2026) : https://lenouvelliste.com/article/263580/les-usa-posent-des-etiquettes-de-corrompus-et-dallies-des-gangs-sur-les-membres-du-cpt

> Le département d'État poursuit ses efforts visant la reddition de comptes pour ceux qui déstabilisent Haïti et notre région. Aujourd'hui, des mesures ont été prises afin d'imposer une nouvelle série de restrictions de visa à l'encontre de trois responsables haïtiens : deux membres du Conseil présidentiel de transition et un ministre. Leurs actions ont permis à des gangs haïtiens, dont certains sont désignés comme organisations terroristes étrangères, de déstabiliser le pays.

[Dans ces deux dernières mesures diplomatiques ayant force de pression, d'intimidation et de décision, les États-Unis du Core Group mettent à exécution leurs menaces contre des membres du CPT ayant voulu remplacer le premier ministre Alix Didier Fils-Aimé].

Les déclarations sous forme de communiqués [annotés] ayant force de décision externe et de dictées étrangères mettent en évidence les rapports contemporains de pouvoir hiérarchique et de gouvernance anarchique sous le leadership diplomatique du Core Group en Haïti. Elles apportent des lumières informationnelles sur les fonctions actives des autorités diplomatiques du Core Group dans « l'exercice du pouvoir en Haïti » (Seitenfus, 2026), du moins de « ces puissances étrangères qui dirigent Haïti » (Radio-Canada, 2021). L'expression de la force de décision politique des déclarations des autorités diplomatiques du Core Group ressort clairement dans le suivi obligatoire de leur application stricte, sous réserve de sanction (restriction de voyage, révocation de visa, gel de fonds, etc.). En témoigne le suivi d'application stricte des dispositions de ces déclarations pour une gouvernance mono-macrocéphale par l'imposition au pouvoir d'abord du premier ministre Ariel Henry, puis du premier ministre Alix Didier Fils-Aimé. Durant cette période de gouvernance anarchique renouvelée, Haïti fonce profondément dans un cycle historique cynique chutant d'un niveau crique d'ingérence étrangère à un niveau paroxysmique de gouvernance étrangère (Figure 1).



Cette figure illustre le cycle cynique du système de gouvernance anarchique imposé en Haïti, sous le règne diplomatique du Core Group, allant de l'indépendance nationale à la

dépendance excessive, de la dépendance excessive à l'ingérence étrangère, enfin de l'ingérence étrangère à la gouvernance étrangère. Aujourd'hui, ce n'est plus une affaire d'ingérence étrangère, mais de gouvernance étrangère, considérant « ces puissances étrangères qui dirigent Haïti » (Radio-Canada, 2021).

4.2. Une dépendance excessive : ce qui est de trop

Les résultats de la recherche vont dans le sens de l'hypothèse avancée selon laquelle l'absence d'une éthique responsable amplifie la crise multiforme haïtienne et la dépendance excessive de l'État d'Haïti envers les États du Core Group. Ils mettent en lumière une situation critique de dépendance excessive qui, de trop, dissipe les relations d'interdépendance et de coopération « win-win » dans les intérêts conciliables des États parties. Ils mettent à nu l'état d'un État en crise (Théus, 2013), de plus en plus instable (Théus, 2017), de plus en plus ingouvernable (Théus, 2018), de plus en plus appauvri (Théus, 2011) et de plus en plus affaibli (Corten, 2011), aussi de plus en plus dépendant (Théus, 2010). Cette situation de dépendance excessive résulte de l'état d'un État au passé glorieux et victorieux du colonialisme ancien à l'état d'un État déstabilisé et dépouillé de sa force du passé. Appauvri et affaibli, il est devenu un « lourd fardeau » pour les acteurs internationaux (Core Group, ONU, OEA et UE) qui, après tous les milliards $ dépensés et toutes les forces étrangères envoyées en Haïti, se mobilisent encore dans la recherche continuelle de solution cosmétique à la crise haïtienne, car sans éthique donc sans succès. Et, à ce lourd fardeau, s'ajoute le poids de la crise migratoire qui, résultant de la persistance de la crise haïtienne, frappe en force aux portes frontalières des États du Core Group et des États voisins envahis par des migrants haïtiens en quête d'un espace de vie sécuritaire et paisible.

Les relations Haïti-Core Group, dans leur dynamique historique contemporaine, se transforment en rapports de dépendance excessive. Soumis à un système de gouvernance anarchique, l'État haïtien dépend, de fait, de l'autorité diplomatique décisionnelle du Core Group décidant des transitions politiques et de la gouvernance politique de ces transitions imposées en Haïti. Cette vérité s'expose au grand jour, avant d'être rapportée tant dans les discours et les débats publics que dans les communiqués officiels du Core Group et les aveux publics de deux anciens chefs diplomatiques du Core Group : Daniel Foote, ancien envoyé spécial plénipotentiaire des États-Unis en Haïti (2021) ; Ricardo Seitenfus, ancien représentant spécial de l'OEA en Haïti (2009-2011). La position dissidente de Foote a été archivée dans sa lettre de démission du 22 septembre 2021. Dans cette lettre officielle, il critique vertement les échecs répétés des interventions américaines en Haïti ainsi que les expulsions massives des migrants haïtiens vers un pays en proie à l'insécurité et au contrôle des gangs, qualifiant de contre-productives et inhumaines les politiques étrangères et migratoires des États-Unis. Dans son discours public contre l'ingérence du Core Group dans les affaires politiques haïtiennes, il soutient par ailleurs que « les Haïtiens doivent avoir la possibilité de tracer leur propre voie, sans influence internationale ». S'agissant de la position dissidente de Seitenfus, elle a été documentée dans une monographie à deux volumes thématiques, à savoir : L'échec de l'aide internationale à Haïti : Dilemmes et égarements (2015) ; Écrits à contre-courant au fil du temps : Haïti, 2007-2025 (2026). Dans sa monographie, il critique vertement l'échec de l'aide internationale et des organisations

internationales en Haïti, y compris celles regroupées et mobilisées au sein du Core Group dans le processus décisionnel et l'exercice du pouvoir politique en Haïti.

Par ailleurs, les rapports de dépendance excessive ressortent dans les comportements des autorités étatiques haïtiennes contemporaines qui, sans honte donc sans éthique, demandent et attendent habituellement des miettes, des aides et des dictées des autorités diplomatiques du Core Group et du système international pour presque tout : 1) miettes sous forme d'aide alimentaire et humanitaire ; 2) miettes sous forme d'aide au développement ; 3) dictées pour les choix des dirigeants lors des élections ou des transitions politiques ; 4) aides pour la stabilité et la sécurité ; 5) aides même pour le financement, la planification et l'organisation des élections relevant des principes démocratiques basiques de l'indépendance et de la souveraineté de l'État. Voilà, par-delà les crises chroniques de trop, l'ingérence de trop et la dépendance de trop, une autre série de pratiques avilissantes de trop, celles de la mendicité de l'intérieur et de la dictée de l'extérieur, trop nuisibles aux valeurs éthiques et aux relations diplomatiques d'Haïti avec le Core Group et les autres acteurs du système international (Figure 2).

Fig. 2 - Dépendance excessive : traces visuelles de miettes alimentaires



Dans cette figure illustrée par un tri de 4 images publiques (traces écrites et visuelles) parmi beaucoup d'autres, il y a : les États-Unis (2024 : image 1) et l'Union Européenne (2019 : image 2) annonçant la distribution des aides humanitaires et alimentaires à Haïti ; le Japon (2020 : photo 3) donnant une assistance alimentaire d'environ 6 400 tonnes métriques de riz au Gouvernement haïtien ; le Taiwan (2014 : photo 4), représenté par son ambassadeur en Haïti (Tsai Chiu-Hwang), offrant une aide alimentaire de 1 000 tonnes de riz au Gouvernement haïtien, représenté par son ministre des Affaires sociales et du Travail, Charles Jean Jacques, lors de grandes cérémonies officielles avec protocoles, drapeaux, costumes, cravates, poignées de mains et photos avec des sacs de riz remis au Gouvernement haïtien. Ce tri de 4 images de 4 années différentes (2024, 2020, 2014 et

2019) illustre non seulement la situation critique de dépendance excessive de l'État haïtien qui attend habituellement des miettes étrangères, mais aussi la permanence de cette dépendance avant, pendant et après cette période, faisant de la mendicité une forme atypique de programme politique, d'objet diplomatique et de marketing politique.

Voilà, de plus, tout ce qui est de trop, aussi tout ce qui traduit le sens de la dépendance excessive de l'État haïtien et du lourd fardeau qu'il devient pour les acteurs du système international. L'espace diplomatique, loin d'être un rempart pour négocier les intérêts nationaux conciliables, se transforme en un couloir insolite pour mendier des miettes en absence de toute essence éthique. Le contexte historique post-Duvalier a vu émerger et traîner un État de plus en plus dépendant de l'étranger, avec à sa tête une série de gouvernants mendiants qui, semble-t-il, auraient perdu la mémoire et la capacité d'avoir honte.[9] Les mendiants au pouvoir, au cours des dernières décennies, demandent sans gêne des miettes qui font reproduire continuellement des rapports de dépendance. Prétextant qu'il n'y a pas moyen, ils attendent sans cesse de l'aide qui aide au développement du sous-développement (Théus, 2011 ; Frank, 1972). Or, c'est cette même terre tropicale haïtienne qui, avec ses richesses agricoles et naturelles, servait à nourrir et à enrichir les anciennes métropoles européennes (Espagne, France, etc.). C'est malheureusement au sein des richesses potentielles de cette terre fertile que les mendiants au pouvoir laissent pousser la faim et la misère, en méprisant l'éthique de la responsabilité et le pouvoir de la raison (Delorme, 1979). Dans *La misère au sein des richesses : réflexions diverses sur Haïti* (1893 [2009]), Delorme anticipe des critiques en ces termes (p. 108) :

> Ceux-là qui disent qu'il n'y a pas moyen sont ceux qui ne sont pas capables de trouver ce moyen, qui n'ont pas le courage d'entreprendre ce qu'il faut faire, ou qui n'ont pas à cœur de faire naître cette prospérité publique dont je parle ici. Si mes concitoyens continuent à prendre pour argent comptant ce mot stupide et honteux : il n'y a pas moyen, ils ne tarderont pas beaucoup à le déplorer : ils deviendront la proie de l'étranger.

La dépendance des miettes alimentaires étrangères parait comme la pointe critique de l'iceberg. Les deux tableaux suivants font pénétrer la profondeur et l'ampleur de la dépendance excessive de l'État haïtien des aides étrangères pour sa gouvernabilité, sa stabilité, sa sécurité, sa paix, sa reconstruction, son développement, donc pour presque tout.

Tableau 1. Chiffres ($US) pour les Forces/Missions étrangères en Haïti (1993-2026)

No	Missions/ Mandats	Missions/ Forces	Agents (~Environ)	Chiffres $US (~Environ)
1	MICIVIH (1993-94)	Expulsion du régime de facto	~ 20 000	~ 427 000 000
2	MINUHA (1995-96)	Maintien de la paix et de la sécurité	~ 6 900	~ 316 000 000
3	MANUH (1996-97)	Maintien de la sécurité et de la stabilité	~ 1 500	~ 29 000 000
4	MITNUH (1997 Jul-Nov)	Maintien de la paix et de la sécurité	~ 1 200	~ 20 000 000
5	MIPONUH (1997-99)	Maintien de la paix et de la sécurité	~ 300	~ 30 000 000
6	MICAH (1999-01)	Promotion des droits de l'homme	~ 100	~ 24 000 000
7	MINUSTAH (2004-17)	Maintien de la sécurité et de la stabilité	~ 12 500	~ 7 000 000 000

[9] La capacité d'avoir honte se veut ici, non une tache d'injure, mais une trame de la vertu éthique manquante lorsqu'en mémoire elle permet de reconnaitre et de regretter ses fautes pour ne pas les répéter.

8	MINUJUSTH (2017-19)	Renforcement de l'État de droit	~ 1 200	~ 240 000 000
9	BINUH (2019-26)	Soutien à la gouvernabilité politique	~ 200	~ 150 000 000
10	MMAS (2023-25)	Rétablissement de l'ordre public	~ 1 000	~ 600 000 000
11	FRG (2025-26)	Lutte contre les gangs armés	~ 2 000	~ 1 000 000 000

Généré par l'auteur à partir des sources institutionnelles comparées (ONU, Canada Gov., The New York Times, Radio-Canada), 2026.

Dans ce tableau, apparaît de plus « ce qui est de trop » : un nombre record de 11 Forces/Missions étrangères[10] en Haïti durant les 3 dernières décennies (1993-2026), soit une moyenne de 3 Forces/Missions étrangères par décennie, ayant pour mandats d'aider Haïti : aider à maintenir la paix en Haïti ; aider à rétablir l'ordre public en Haïti ; aider à la protection des droits humains et au renforcement de la démocratie en Haïti ; aider à la reconstruction d'Haïti en contexte post-sismique post-2010 ; aider à maintenir la stabilité en Haïti ; aider à maintenir la sécurité en Haïti. Dans l'ensemble, il s'agit de l'aide qui ne l'aide jamais à sortir de l'aide, mais à le maintenir dans la dépendance excessive (Théus, 2011). En témoignent les chiffres (tableaux 1 et 2).

Tableau 2. Chiffres ($US) d'aide humanitaire et de reconstruction post-2010

No	Organisations/ Mandats	Missions/ Mandats	Chiffres $US (~Environ)
1	CIRH (2010-2011)	Reconstruction d'Haïti (post-sismique 2010)	~ 3 000 000 000
2	ONG & OI (post-2010)	Assistance humanitaire (post-sismique 2010)	~ 15 000 000 000

Généré par l'auteur à partir des sources comparées (ONU, Canada Gov., Radio-Canada), 2026.

Au cours des 3 dernières décennies (1993-2026), il y aurait une somme colossale estimée à environ **28 000 000 000 $US** de fonds mobilisés au nom d'Haïti[11] dont : 10 000 000 000 $US environ pour les opérations des Forces/Missions onusiennes et étrangères en Haïti ; 3 000 000 000 $US environ pour les projets de reconstruction approuvés par la CIRH (sur une promesse d'environ 11 milliards $ de la communauté internationale) ; 15 000 000 000 $US environ sous forme d'aide humanitaire d'urgence versée aux organisations non gouvernementales et aux agences internationales d'aide humanitaire en contexte post-sismique 2010 ! « Il semble réaliste de chiffrer à plus de 15 milliards le total de l'argent engagé dans l'aide post-séisme. Où est allé tout cet argent ? » (Radio-Canada, 2020). Drôle de coïncidence ou de corrélation, s'aggrave la crise d'ingouvernabilité, d'instabilité, d'insécurité et de pauvreté pendant que se mobilisent, de trop, les forces diplomatiques des États du Core Group et les Forces/Missions étrangères ainsi que les forces humanitaires des innombrables ONG et des OI (agences spécialisées) qui en profitent, chacune en ce qui la concerne, pour venir « aider » Haïti. Cette corrélation parle trop. Les chiffres ($) parlent autant.

Si déjà les chiffres ($) parlent trop, alors nous n'avons plus de commentaire ici. Sans commentaire sur ce qui en profite. Sans commentaire sur l'absence de l'éthique de la transparence et de l'intégrité dans la gestion et la dépense de ces fonds colossaux. Sans

[10] La définition des sigles et des mandats des Forces/Missions étrangères se trouve en annexe (glossaire).

[11] Non fictifs, ces chiffres ($) estimatifs sont issus de plusieurs sources institutionnelles, onusiennes et médiatiques comparées. Non exhaustifs, ils incluent seulement une partie des fonds internationaux mobilisés au nom d'Haïti durant les périodes de crise d'instabilité (1993-2026) et pendant la période d'intervention d'urgence post-sismique post-2010.

commentaire sur ces fonds colossaux nettement supérieurs au montant global du Plan Marshall estimé à environ 13 000 000 000 $US servant à la reconstruction de 18 pays de l'Europe de l'après-guerre (1939-1945).[12]

4.3. Une crise qui dure trop : ce qui en profite

Dans l'étude des relations Haïti-Core Group, ce qui paraît préoccupant ce n'est pas seulement « ce qui manque » (Habermas, 2008) et « ce qui est de trop » (Carlos, 1977 ; Frank, 1972), mais aussi « ce qui profite » et « ce qui est responsable » de la crise multiforme interminable en Haïti. Mis pour « cela » emprunté au pédagogue juif Burber (1959), ce « ce » désigne tout « cela » qui profite de la crise multiforme perpétuée pendant les quatre dernières décennies en Haïti (1986-2026). Qui en est responsable ? Qui en profite ? À qui profite la crise ? Dans une quête de réponse à cette série de questions connexes sensibles, il parait nécessaire de faire appel à Dahl (1971) pour sa réponse à sa question : Qui gouverne ? La réponse est dans la question, dans le cas où ce qui gouverne est d'abord ce qui est responsable de l'issue de sa gouvernance. Déjà, les apports théoriques antérieurs de Weber (2001) et Arnoux (2017), favorables à une éthique de la responsabilité, laissent comprendre la répartition des responsabilités entre les acteurs du système, chacun en ce qui le concerne. Et, les chiffres des tableaux précédents anticipent et apportent un brin de lumière additionnelle notamment sur ce qui en profite et ce qui en est responsable dans le cadre du système de gouvernance anarchique (*de fait*) ou du système de gouvernance démocratique (*de jure*) imposé en Haïti.

Dans « Qui Gouverne ? », Dahl (1971) identifie une grande diversifié d'acteurs qui influencent les processus de décision politique et de gouvernance polyarchique où les ressources politiques, les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs sont dispersés entre eux. Il y a environ 40 ans (1986-2026) depuis qu'un pareil système de gouvernance démocratique polyarchique est imposé en Haïti où les ressources politiques et les pouvoirs d'influence sont répartis entre ceux qui, avec leur vote ou leur influence, donnent le pouvoir de gouverner et ceux qui prennent le pouvoir par le vote populaire en contexte d'élections libres ou par la force militaire en contexte de coups d'État ou par la force diplomatique en contexte de crise d'ingouvernabilité, d'instabilité et de vide institutionnel. À cet égard, entre les différents acteurs locaux, nationaux et internationaux, sont partagées les ressources politiques et les fonctions de gouvernance polyarchique, alors les responsabilités aussi à des échelles différentielles. Dans *Éthique de la responsabilité*, Arnoux (2017) partage aussi les responsabilités entre les acteurs, concernés ou impliqués. Dans l'espace et le temps, dit-il, « chacun porte désormais une responsabilité étendue ». Du point de vue de l'éthique de la responsabilité, aucun acteur du bloc au pouvoir en particulier et du système de gouvernance polyarchique en général ne peut se laver les mains comme Ponce Pilate pour évoquer son innocence dans la persistance de la crise haïtienne. Dans ce bloc au pouvoir, décrit Poulantzas (1982), s'allient les classes dirigeantes (fractions dirigeantes et aspirantes au pouvoir), les classes dominantes (fractions bourgeoises et capitalistes), et les classes hégémoniques (fractions sociales et idéologiques). À ce bloc au pouvoir en contexte haïtien, s'ajoutent les fractions puissantes des classes diplomatiques qui s'alignent au sein du Core

[12] Voir, pour les chiffres ($) du Plan Marshall, Ministère des Armés de France (s/d). Chemins de mémoire. https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/revue/avril-1948-septembre-1951-le-plan-marshall

Group dans les processus décisionnels de gouvernance politique et de gestion de crise en Haïti.

Tenant compte de la limite de ce travail de recherche, un regard particulier est tourné sur les responsabilités partagées entre les autorités politiques haïtiennes et les autorités diplomatiques étrangères du Core Group. Ce corps diplomatique spécial profite du contexte de crise d'ingouvernabilité et de faiblesse de cet État accréditaire pour gouverner en Haïti ou simplement pour gouverner Haïti, avec la collaboration ou la soumission des autres fractions du bloc au pouvoir. Déjà, a été exposé antérieurement le leadership décisionnel de ce corps diplomatique spécial très puissant et très actif dans les processus de décision et de gouvernance en Haïti avec en appui les communiqués officiels du Core Group, les récits expérientiels et les aveux publics de Daniel Foote (représentant des États-Unis et du Core Group) et Ricardo Seitenfus (représentant de l'OEA et du Core Group) respectivement sur les échecs des interventions américaines et des organisations internationales en Haïti. Ces matériels informationnels témoignent globalement des responsabilités de « ces puissances étrangères qui dirigent Haïti »,[13] ces puissances diplomatiques ajoutées au bloc au pouvoir en Haïti.

Dans une monographie en 5 tomes thématiques *État de l'État* (2010-2018), Théus décrit la situation de crise chronique persistant en Haïti et les responsabilités des autorités politiques haïtiennes dans l'orchestration de cette situation de crise qui dure trop. Remontant à une crise d'instabilité chronique avec l'effet record de 32 coups d'État après l'indépendance d'Haïti, il considère en contexte contemporain la longue période de crise d'ingouvernabilité depuis la chute du régime dur de Duvalier (1986), passant par des catastrophes naturelles (effets dévastateurs du séisme de 2010), jusqu'à la période d'aggravation de la crise d'instabilité, d'ingouvernabilité et d'insécurité au cours de la dernière décennie (2016-2026). Traitant « de la politique de crise à la crise politique », son troisième tome de la série monographique décrit la situation chaotique d'un État en crise. Il expose les responsabilités des autorités étatiques haïtiennes adoptant une série de mesures de politique de crise qui génère sans cesse une situation de crise en série, allant de crise en crise (crise institutionnelle, crise politique, crise économique, crise sanitaire, crise éducative, crise d'autorité, crise de légitimité, crise de leadership, crise de dépendance, crise d'instabilité, d'ingouvernabilité, d'insécurité, crise de résultats, etc.). Voilà, de plus, ce qui explique ou justifie le besoin d'une force véritable nouvelle - celle d'une éthique responsable – pour aider à traiter cette situation anarchique de crise chronique et, le cas échéant, à créer une situation normative acceptable de vie, de stabilité et de sécurité en Haïti.

4.4. Une force éthique : ce qui manque

La plupart des crises chroniques qui bouleversent nos sociétés et nos institutions, qui étranglent les processus de développement national et qui nuisent aux rapports diplomatiques contemporains, ne relèvent pas forcément des défaillances techniques et économiques ni des insuffisances de ressources matérielles et naturelles, mais plutôt des problèmes éthiques majeurs (Ducatteeuw, 2008 ; Habermas, 2023). En tout cas, c'est ce

[13] Revoir, Radio-Canada (9 décembre 2021) : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1846080/haiti-ambassades-core-group-democratie-gouvernement

que révèlent les résultats de nos recherches sur les crises chroniques bouleversant Haïti et sur les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group développées, dans ce contexte de crise, sous une forme anarchique de gouvernance politique, donc sans respect des normes diplomatiques et éthiques conventionnelles. C'est, à la lumière du réalisme politique, cette force anarchique qui menace l'éthique, la paix, la gouvernabilité, la stabilité, la sécurité et la coopération internationale (Morgenthau, 1949 ; Aron, 2004). D'où le besoin réel d'une force éthique contre cette force anarchique, donc le besoin d'intégration d'une force éthique de ce qui manque.

Empruntée à la philosophie morale de Habermas (2008) sur la force d'une « conscience de ce qui manque » dans l'espace public, l'expression de « ce qui manque » renvoie ici à la force d'une éthique responsable qui manque dans les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group. En éducation, cette force éthique repose sur la promotion et le respect des principes de la bonne gouvernance, du développement moral, du vivre-ensemble et de l'agir responsable des acteurs du système (Gendron et Gagnon, 2017 ; Husser et al., 2026). En politique, elle s'assoit sur la valorisation et l'application des principes moraux, des valeurs et des règles de conduite qui guident l'action des décideurs publics et l'exercice du pouvoir (Lafrance et McDonald, 2013). Manquante ou absente, elle laisse en Haïti un géant vide amplifiant la crise d'ingouvernabilité, d'instabilité, d'insécurité ainsi que la dépendance excessive de l'État d'Haïti envers les États du Core Group. Cette absence d'éthique est remarquable tant dans l'attitude de l'État haïtien que dans les comportements des États du Core Group, à la fois signataires et transgresseurs des conventions internationales sur les relations diplomatiques (1961) et sur les relations consulaires (1963) régissant les relations entre les États. En l'absence de l'éthique nécessaire, c'est le chaos ; c'est l'arbitraire ; c'est l'anarchie ; c'est la crise ; c'est la dépendance (Carlos, 1977). C'est, en conséquence, tout ce qui comble ce qui manque. Autrement dit, c'est tout ce qui comble l'immense vide laissé par l'absence d'une éthique responsable dans les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group. Car, à la pensée du vieil adage philosophique aristotien, « la nature a [toujours] horreur du vide ».

En Haïti, la force anarchique de gouvernance politique sous le leadership organisationnel du Core Group s'opère au mépris catégorique des normes éthiques et en violation systématique des conventions internationales sur les relations diplomatiques et consulaires en vigueur. En cela, ce qui manque, avant tout, c'est le respect de ces normes éthiques et de ces conventions internationales régissant les relations interétatiques dont l'État d'Haïti et les États du Core Group sont signataires, à savoir :

- Le respect de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 [garantissant le respect des principes du « consentement mutuel » (art. 2), du « développement de relations amicales entre les nations » (préambule) et de « l'égalité souveraine des États » (préambule)].
- Le respect de la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963 [garantissant le respect des principes du « consentement mutuel » (art. 2), du « développement de relations amicales entre les nations » (préambule) et de « l'égalité souveraine des États » (préambule)].
- Le respect de la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) de 1945 [promouvant le respect des principes de « l'égalité souveraine de tous ses Membres »

(art. 2) et de « l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes » (art. 1)].

- Le respect de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA) de 1948 [promouvant le respect des principes de la « non-intervention » et de « l'action solidaire » (art. 2), de la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de ses Membres (art. 1)]
- Le respect du Traité de Lisbonne sur l'Union européenne (UE) de 2007 [promouvant les principes du « respect mutuel » entre les peuples (art. 2) et du « respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'État de droit (art. 1bis)].

Tableau 3. Année d'adoption des Conventions par Haïti et Membres du Core Group

Conventions / Membres (statut)	Vienne 1961	Vienne 1963	ONU 1945	OEA 1948	UE 2007
Haïti (Accréditaire)	1978	1978	1945	1948	N/A
États-Unis (Core Croup)	1965	1969	1945	1948	N/A
Canada (Core Croup)	1966	1974	1945	1989	N/A
Brésil (Core Croup)	1965	1967	1945	1948	N/A
France (Core Croup)	1969	1971	1945	N/A	N/A
Espagne (Core Croup)	1967	1970	1955	N/A	N/A
Allemagne (Core Croup)	1964	1971	1973	N/A	N/A
ONU (Core Croup)	N/A	N/A	1945	N/A	N/A
OEA (Core Croup)	N/A	N/A	N/A	1948	N/A
UE (Core Croup)	N/A	N/A	N/A	N/A	2007

Généré par l'auteur à partir des données archivistiques de sources officielles (en ligne), 2026.

Ce tableau explicatif enregistre un tri méthodique de conventions internationales adoptées par l'État d'Haïti et les États du Core Group et qu'en principe ils sont tenus soit de respecter soit de s'en retirer par une procédure de dénonciation ou de retrait.[14] Puisqu'il n'y a pas de retrait enregistré jusque-là, alors ces conventions internationales demeurent encore les principales sources de principes diplomatiques, juridiques et éthiques régissant leurs relations.

En rappel, c'est ce qui manque, au regard du réalisme politique et éthique :

- Le respect des principes de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.
- Le respect des principes de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.
- Le respect des principes de la non-ingérence, de la non-intervention et de l'action solidaire.
- Le respect des principes de la neutralité, de la réciprocité et du respect mutuel.
- Le respect des principes du consentement mutuel, du développement de relations amicales entre les nations et de l'égalité souveraine des États.
- Le respect des principes de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité et de l'État de droit.

[14] Les années dans le tableau varient entre les dates de la signature (par l'exécutif) et celles de la ratification (par le législatif), avant celles de l'entrée en vigueur.

Voilà une liste intégratrice de ce qui manque dans les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group. Cette liste fait apparaître la flagrance de l'anarchie dans laquelle évoluent les autorités étatiques d'Haïti et les autorités diplomatiques du Core Group. Finalement, à quoi ça sert de multiplier et d'adopter des conventions si elles ne sont ni appliquées ni respectées par les signataires ? C'est là la toute importance de l'éthique (Ducatteeuw, 2008), là pour éveiller une conscience de ce qui manque, notamment en ce qui concerne l'application des normes diplomatiques et éthiques conventionnelles.

Lorsque la force anarchique d'une gouvernance politique s'attaque aux valeurs éthiques ainsi qu'aux principes de l'indépendance, de la souveraineté, de l'égalité, de la neutralité, de la réciprocité, du consentement mutuel, de la non-ingérence et du respect mutuel, alors la force éthique est là pour inciter à un retour au respect de ces valeurs et de ces principes fondamentaux sur lesquels se construisent les relations entre les États signataires. À ce point, cette force éthique devient un moteur de l'action étatique pour traduire ces principes fondamentaux en pratiques diplomatiques, en actions concrètes et en réponses aux problèmes de gouvernance. À cet égard, ce qui manque c'est non seulement cette force éthique, mais aussi cette force motrice de l'agir responsable de l'État contre toute action anarchique et arbitraire, génératrice de crise et de dépendance. Pour s'approprier cette double force éthique et motrice qui manque, cela nécessite l'agir responsable d'un leadership national décisionnel rationnel, épris de capacité et de moralité, engagé pour le respect des normes constitutionnelles et conventionnelles dans le sens des intérêts conciliables que les acteurs étatiques et diplomatique en présence partagent en commun (Olson, 1978) – dans le sens du bien commun – au-delà des divergences, des différences et des tensions inévitables.

5. Discussion sur la force d'une éthique responsable pour repenser les relations Haïti-International

Aujourd'hui, on s'accorde à reconnaitre la valeur incomparable, l'importance inestimable et la fonction irremplaçable de l'éthique tant dans les rapports interhumains (Ducatteeuw, 2008 ; Bouchard, et al., 2010 ; Burber, 1959) que dans les relations interétatiques (Ricœur, 2014 ; Morgenthau, 1949 ; Aron, 2004). Sa valeur est telle que les crises interminables qui étranglent le développement national et qui bouleversent la société haïtienne ne relèvent pas véritablement des défaillances techniques, financières ou économiques, mais des problèmes en lien avec une éthique de ce qui manque (Habermas, 2023 ; Ballet, 2023). En rappel, en témoignent les chiffres concernant toutes les forces militaires, humanitaires, financières, économiques, techniques et diplomatiques mobilisées pour tenter apparemment d'apporter des solutions à la crise haïtienne, mais sans succès véritable car sans éthique nécessaire pour un « meilleur des mondes » (Colonomos, 2013). Or, la force éthique, sans l'idée de vouloir remplacer aucune autre force, revendique seulement une petite place pour le respect des normes existantes dans le cadre des relations d'Haïti avec le Core Group et des processus de politiques publiques, de développement national et de gestion de crise. Contre tout ce qui est de trop d'ailleurs, cette force éthique n'exige pas trop, seulement ça. Oui, ça seulement.

5.1. Une éthique de la discussion : entre la force de l'éthique et l'éthique de la force

Dans le choc du croisement entre la force de l'éthique et l'éthique de la force, surgit l'homme de l'arbitraire qui ne pense qu'à ses intérêts partagés avec son clan d'appartenance, avec son corps spécial : un homme concentré sur ses intérêts propres, ses valeurs culturelles, ses relations de groupe, ses rapports de force ; un homme conscient de lui-même, de son statut, de sa mission, de sa position, de son opinion, de son pouvoir, de son autorité, de sa force (Buber, 1959) ; un homme animé par l'esprit de l'égoïsme, de l'individualisme ou mieux par « l'esprit du capitalisme » (Weber, 1991). L'arbitraire du corps spécial ou du Core Group (accréditant) s'explique dans ses relations avec l'État haïtien (accréditaire). Dans son arbitraire, le Core Group refuse de respecter les règles éthiques et diplomatiques conventionnelles régissant les relations interétatiques contemporaines, avant de transformer le rapport de force en loi de la force ou loi du plus fort, et d'imposer sa loi ou sa volonté dans les processus de décision et de gouvernance en Haïti.

A contrario, l'espace diplomatique auquel s'invitent les acteurs diplomatiques et étatiques en relation se veut par ailleurs un espace de discussion, de négociation ou de dialogue autour des intérêts nationaux conciliables, mais non un environnement anarchique où règne la loi de la jungle ou la loi du fort. La discussion, déclinée en dialogue en éducation éthique, joue un rôle fondamental dans l'instauration d'une société juste, dans le développement de la pensée critique et de la capacité à résoudre des problèmes normatifs et éthiques, dans la recherche d'un mieux-vivre ensemble et le respect des différences des cultures (Bouchard et al., 2010). Déclinée en négociation en politique, cette discussion, cadrée par des valeurs éthiques et structurée par des normes diplomatiques de respect mutuel et d'égalité souveraine des États, assure un rôle prépondérant dans la promotion de l'état de droit, de la justice et de la liberté, dans l'exercice des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, dans le développement de relations amicales entre les nations. C'est, du point de vue réaliste et éthique, dans le cadre de cette discussion structurée qu'il devient possible de dialoguer pour repenser ou mieux renégocier les relations Haïti-International-Core Group, en portant la discussion sur les intérêts conciliables des parties prenantes au-delà des divergences, des différences et des tensions inévitables.

Les représentants diplomatiques des États du Core Group sont, du point de vue ontologique, des êtres humains à part entière avec des yeux, des oreilles et des sentiments ayant grandi dans des environnements humains, familiaux, scolaires et professionnels. Donc, ce sont des personnes dotées de capacité non seulement pour dialoguer et discuter, mais aussi pour entendre et comprendre. En tant qu'êtres humains doués de capacité de raison, ils peuvent entendre et apprendre, même si comme acteurs diplomatiques en mission en Haïti ils n'ont pas d'amis véritables, mais des intérêts (Morgenthau, 1949). En tant qu'acteurs rationnels conviés par la force de l'éthique à un dialogue sincère, ils peuvent entendre et réapprendre, même s'ils font partie de ce monde disparate d'acteurs, de sujets et d'intérêts (Buber, 1959).

Ici, la force de l'éthique ne s'oppose pas à l'éthique de la force, lorsque cette dernière force n'est pas celle de l'arbitraire ni celle de l'autoritaire ni celle du plus fort ni celle venue de

l'étranger sous forme de force de maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité. Optant pour une éthique de la force, Apresian (2008) l'identifie - comme dans l'expression de la « force de conviction » - à la force de l'esprit. C'est cette force-là, explique-t-il, c'est-à-dire cette capacité morale de pouvoir dire « non » à la violence et à l'arbitraire. En cela, il nous paraît très utile de joindre l'éthique de la force à la force de l'éthique qui manque dans les discussions et les relations entre les acteurs étatiques et diplomatiques en Haïti. Si la valeur de la force de l'éthique réside dans le respect des normes éthiques et diplomatiques régissant ces relations, alors l'utilité de l'éthique de la force, comme force de l'esprit, sert, d'une part, à restaurer chez les mendiants au pouvoir leur capacité d'avoir honte ; d'autre part, à préparer chez les aspirants au pouvoir leur capacité mentale de dire non, donc non aux miettes qui génèrent sans cesse la dépendance excessive, non à l'aide qui n'aide pas à sortir de l'aide, non à l'aide qui aide au développement du sous-développement du pays (Théus, 2011; Frank, 1972).

5.2. Une éthique du développement contre le développement du sous-développement

L'appel à une éthique du développement, en rappel, repose sur cette assertion vraie selon laquelle la plupart des crises qui bouleversent le pays et des goulots qui étranglent le développement national n'émanent pas véritablement des défaillances techniques et économiques ni des insuffisances de ressources matérielles et naturelles, mais en réalité des problèmes d'une éthique qui manque (Ducatteeuw, 2008 ; Habermas, 2023), ici une éthique du développement. En témoignent les divers chiffres antérieurs prouvant que ce qui manque dans le processus du développement en Haïti ce n'est pas une insuffisance de ressources humaines, techniques, financières, économiques, matérielles ou naturelles. Ce qui manque dans ce processus c'est la force d'une éthique, notamment celle d'une éthique du développement contre le développement du sous-développement. Elle se veut aussi une éthique du développement contre la dépendance, la malversation, la corruption, l'impunité et la mauvaise gouvernance constituant de lourds goulots d'étranglement au développement du pays. En cela, la réussite des politiques de développement repose sur l'application des principes éthiques du développement, c'est-à-dire le respect des principes de la transparence, de la performance, de la responsabilité et de l'intégrité pour une gestion efficace et une utilisation rationnelle des ressources consacrées au développement national. *A contrario*, l'absence d'une éthique du développement aboutit généralement à l'échec du processus de développement ou à l'échec de l'aide au développement, en cédant donc la place au développement du sous-développement.

En Haïti, l'absence d'une éthique du développement pèse si lourde qu'elle ne nous laisse voir que des côtés sombres du sous-développement et des traces des chiffres sans développement. En rappel, les sommes astronomiques d'environ 28 milliards $US ont été mobilisées au nom d'Haïti : environ 10 milliards $US distribués entre les Forces/Missions étrangères pour, avec ironie, « aider » à stabiliser et à sécuriser Haïti (1993-2026) ! Et, environ 18 milliards $US sous forme d'aide humanitaire et d'aide au développement ont été partagés entre les projets de développement approuvés par la CIRH, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations internationales spécialisées (OI) – non sans ironie – pour « aider » les victimes du séisme du 12 janvier 2010, pour « aider » à

reconstruire et à développer l'Haïti post-sismique post-2010 ! Or, rappelons-le, environ 13 milliards $US mobilisés dans le cadre du Plan Marshall servaient à la reconstruction et au développement de 18 pays de l'Europe ravagés par la deuxième guerre mondiale (1939-1945). D'où la grande différence entre les deux projets de reconstruction et de développement (Haïti/Sud vs Europe/Nord), expliquée, d'un côté, par l'absence ou, de l'autre, par l'application d'une éthique du développement. Dans *Éthique du développement*, Ballet (2023) y trouve une manière propice d'interroger les rapports de développement du Nord et du Sud. Il essaie d'établir les rapports entre l'éthique du développement et les échecs des politiques d'aide au développement, en questionnant les responsabilités éthiques de l'État, des institutions internationales et des ONG. Dans les aveux publics et les récits expérientiels des diplomates Foote (2021) et Seitenfus (2015), sont aussi rapportés les échecs répétés des politiques d'aide internationale, des organisations internationales et des interventions étrangères en Haïti. En termes corrélationnels, déduisons-le, la non-application des règles d'une éthique du développement et le non-respect des normes éthiques conventionnelles expliquent les échecs des politiques d'aide au développement. Loin d'aider au développement national, ces politiques d'aide internationale stimulent le développement du sous-développement et la dépendance excessive de l'aide étrangère (Frank, 1972).

Dans ses travaux, Frank (1972) met en lumière les facteurs internes et externes liés au processus de développement du sous-développement des pays latino-américains et caraïbéens. Il établit la corrélation entre la dépendance (aide externe) et le sous-développement (crise interne). Dans cette corrélation, les situations de crise et de dépendance influencent et génèrent le développement du sous-développement dans ces sociétés des Amériques latines et caraïbéennes. Et, le développement du sous-développement dans ces sociétés entraine, en conséquence, des situations de crise et de fuite massive de leurs populations (Frank, 1981), en quête de bien-être et de sécurité ailleurs, notamment vers les pays des Amériques du Nord. Parmi les pays latino-américains et caraïbéens, Haïti désigne un cas typique illustrant la condition de dépendance qui définit ses relations contemporaines avec l'étranger et qui explique la culture de développement du sous-développement ainsi que la situation de crise et de fuite massive spectaculaire des Haïtiens vers les pays développés des Amériques du Nord et du Core Group (États-Unis, Canada). Dans le contexte d'aggravation de la crise haïtienne, la fuite massive des Haïtiens devient spectaculaire, le sous-développement aigu et la dépendance excessive.

La fuite massique spectaculaire, à l'allure d'une crise migratoire, ne reste pas sans effets indésirables tant sur les processus de politiques publiques et de gouvernance politique des États du Nord du Core Group qui se plaignent du manque de structure d'accueil et de service pour les migrants massés à leurs portes frontalières que sur les perspectives de développement durable de l'État d'Haïti qui a grand besoin de ses capitaux humains indispensables à son développement socioéconomique et à sa stabilisation politique pour ne plus être le fardeau des autres puissances étrangères. En cela, le poids de la crise migratoire transfrontalière et celui du « lourd fardeau » que désigne l'État haïtien pour la communauté internationale constituent des préoccupations partagées, aussi des points de ralliement avec des intérêts nationaux conciliables, susceptibles de faire repenser en relations d'interdépendance et de coopération « *win-win* » (gagnant-gagnant) les rapports

de dépendance excessive de l'État d'Haïti envers les États du Core Group. Autrement dit, repenser les rapports de dépendance excessive qui définissent les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group devient une alternative politique, rationnelle et viable, susceptible d'amener vers des intérêts conciliables et des gains substantiels partagés. Cela peut permettre aux acteurs porteurs de ce lourd fardeau de s'en décharger pour s'en libérer, en cherchant à intervenir en amont dans le traitement efficace et durable de la crise migratoire par la résolution définitive de la crise d'ingouvernabilité, d'instabilité, d'insécurité et de pauvreté persistant en Haïti.

5.3. Une éthique de l'État pour repenser ses relations avec les États du Core Group

Les données pertinentes issues de nos recherches documentaires et archivistiques anticipent l'urgence du besoin d'une éthique de l'État haïtien pour repenser ses relations avec les États du Core Group. Repenser ici n'est pas synonyme de rompre, mais de renégocier les rapports de dépendance excessive nés de telles relations « contre-productives ». Il suffit de convoquer, dans le cadre d'une telle démarche de renégociation, les vertus des normes diplomatiques et éthiques conventionnelles agissant comme garde-fous contre l'anarchie du système en place. Il ne s'agit pas d'une convocation de normes nouvelles, mais d'une démarche rationnelle d'application de normes conventionnelles existantes, déjà adoptées par l'État d'Haïti et les États du Core Group, donc partagées par les parties en relation et en discussion. Elles servent non seulement de cadre de référence pour le renforcement des relations interétatiques (Ricœur, 2014 ; Morgenthau, 1949), mais aussi de socle éthique de la discussion ou de la négociation susceptible de faire repenser ces relations contre-productives pour les reconstruire sur une base normative donc non-anarchique.

L'éthique de l'État, englobante, va de pair avec l'éthique du développement, lorsque l'une comme l'autre entend mobiliser les principes de la transparence, de la performance, de la responsabilité, de la redevabilité, de l'efficacité, de la viabilité, de l'équité et de l'intégrité contre les pratiques de malversation, de corruption, d'impunité et de mauvaise gouvernance étouffant le processus du développement national. Dans son application, elle renvoie au respect des dispositions constitutionnelles, des conventions internationales, des lois justes, des normes, des procédures, des protocoles, des principes, des valeurs et des règles de conduite guidant l'État dans la réussite de ses actions et de ses politiques publiques, dans le renforcement de ses rapports internes avec les agents de la fonction publique ainsi qu'avec les institutions de la société, également dans le développement de ses relations externes avec les États tiers (Lafrance et McDonald, 2013 ; Bouchard et al., 2010 ; Ricœur, 2014 ; Morgenthau, 1949). En parlant de dispositions constitutionnelles, de conventions internationales et de lois justes, ressurgit l'épineuse question : à quoi ça sert de les multiplier et de les adopter si elles ne sont ni appliquées ni respectées ? Dans son histoire, Haïti connaît un nombre record de 26 Constitutions (Théus, 2017, p. 40-46), sans compter les conventions et les lois sans nombre dans les tiroirs et les poubelles. Tout cela revient à répéter une dernière fois l'assertion vraie que les graves crises interminables qui affaiblissent l'État haïtien et qui étranglent le développement national ne relèvent pas véritablement des problèmes constitutionnels, conventionnels, matériels, techniques ou économiques, mais de la force d'une éthique responsable qui manque, celle d'une éthique

de l'État. En témoignent, de plus, les chiffres concernant toutes les constitutions haïtiennes, toutes les lois et les conventions adoptées par l'État haïtien.

L'éthique est pour l'action de l'État ce que l'essence est pour le moteur de la voiture. C'est la force motrice pour la réussite de l'action politique (Lafrance et McDonald, 2013) ; c'est aussi le socle logique pour la conduite à succès de l'action publique collective (Olson, 1978). Pour la réussite des politiques publiques et des actions politiques dans l'intérêt national, c'est essentiel d'attacher l'éthique à la politique (Ricœur, 2014 ; Weber, 2001) ; c'est fondamental d'ancrer l'éthique dans la réalité politique (Morgenthau, 1949 ; Colonomos, 2013), en vue d'une société juste avec un État politiquement rationnel et éthiquement responsable. À l'inverse, un État sans éthique c'est comme un moteur sans essence, donc incapable de fonctionner normalement pour répondre aux attentes passées, présentes et futures. C'est un État sans respect, c'est-à-dire un État qui ne se respecte pas et qui n'est plus respecté non plus. C'est aussi un État en voie d'extinction, de disparition ou de destruction. La nature ne nous enseigne-t-elle pas qu'elle existe à partir des lois naturelles stables et qu'elle continue d'exister toujours sur cette base-là ? Enfin, un État sans éthique c'est un État suicidaire, c'est-à-dire un État qui se suicide et qui livre au suicide collectif ses nationaux (humains et biens), en détruisant les valeurs fondatrices sur lesquelles il s'élève au passé. Évidemment, un État s'autodétruit donc se suicide lorsque, poussé par les forces négatives de séduction externe et de traitrise interne, il détruit les bases sur lesquelles il trouve assise et existence. Ici, l'autodestruction ou le suicide ne supprime en rien la lourde part de responsabilité des « puissances étrangères qui dirigent Haïti » (Radio-Canada, 2021). Au contraire, la force de la séduction externe pèse autant que celle de la traitrise interne poussant l'État haïtien vers cette voie suicidaire ou autodestructrice.

Par séduction externe et traîtrise interne, l'État haïtien emprunte la voie de l'autodestruction lorsqu'il renonce à ses valeurs existentielles de l'indépendance, de la souveraineté et de la dignité pour ensuite essayer de sous-exister dans la honte, l'indignité, la dépendance des miettes étrangères et l'attente des dictées politiques du Core Group. En parlant de la honte, c'est de là qu'une éthique de l'État devrait commencer à reprendre forme et vie pour arrêter le processus d'autodestruction ou d'effondrement en cours. C'est un point de déclenchement éthique susceptible de stimuler chez les décideurs politiques traditionnels la capacité d'avoir honte d'abord, avant d'envisager une reconquête des valeurs éthiques noyées dans l'anarchie, le chaos, l'ingouvernabilité, l'instatbilité, l'insécurité, la pauvreté, la mendicité et la dépendance. Pour paraphraser Délorme (1979) :

> Ceux-là qui n'éprouvent aucune honte de leurs comportements reprochables et qui ne cessent de prétexter qu'il n'y a pas moyen et de répéter sans cesse cette expression stupide et honteuse, ils demeureront la proie de l'étranger avec les mêmes comportements dépendants et mendiants.

La capacité d'avoir honte à cause des comportements dépendants et mendiants assez gênants s'ouvre au déclenchement d'une éthique de l'État comme garde-fou des valeurs fondatrices sur lesquelles il se construit et s'élève en contexte difficile du colonialisme, à savoir celles de l'indépendance, de la souveraineté, de la liberté, de la fraternité, de la solidarité, de la dignité, de l'équité, de la justice et de l'intérêt national. Avec dignité donc sans aide étrangère, il arrache, dans l'intérêt national, son indépendance, sa souveraineté

et sa liberté des puissances colonialistes-esclavagistes européennes, après 14 années de luttes victorieuses (1789-1803) qualifiées d'épopée historique héroïque, de victoire historique à résonance mondiale de l'armée indigène infligeant une défaite humiliante à l'armée de Napoléon (Le Glaunec 2020), de « leçon de la première décolonisation noire et de l'abolition de l'esclavage » (Boutang, 1998). Puis, dans les intérêts régionaux et internationaux, il partage en substance les valeurs de l'indépendance, de la souveraineté, de la liberté et de la justice avec les autres peuples colonisés et opprimés des pays voisins des Amériques (Dominicanie : 1822 & 1863 ; Colombie, Venezuela, Équateur, Pérou, Bolivie et Panama : 1815-1816) et des pays lointains du monde (Grèce : 1821-1822 ; Congo, Bénin, Guinée, Cote d'Ivoire : 1960-1970). Il s'agit d'un ensemble de valeurs existentielles, fondatrices et basiques acquises avec dignité en des temps difficiles du colonialisme européen.

> Les temps difficiles du colonialisme et de l'esclavagisme produisent des hommes forts (Toussaint, Dessalines, Christophe, Pétion) qui produisent des moments de liberté et de prospérité au point de partager les substances de liberté et de prospérité avec les pays voisins et lointains du monde. Les moments de liberté et de prospérité produisent des hommes faibles qui produisent des temps difficiles du néo-colonialisme et de la dépendance. Que ces temps difficiles du néo-colonialisme et de la dépendance produisent des hommes forts pour produire des temps de stabilité et de prospérité en Haïti. [15]

Si, à la lumière du réalisme politique, l'intérêt national se trouve au centre des relations internationales et demeure un élément fondamental guidant les comportements des acteurs étatiques rationnels, alors il paraît politiquement réaliste et éthiquement responsable de l'intégrer dans les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group. Logiquement, cela requiert l'agir éthique responsable d'un leadership national décisionnel rationnel pour intégrer l'intérêt national dans l'espace de la discussion entre les acteurs étatiques et diplomatiques en relation ; aussi pour repenser les relations interétatiques existantes, construites au cours des dernières décennies sur la base d'un système de dépendance excessive et de gouvernance anarchique au mépris des principes éthiques, juridiques et diplomatiques (indépendance, souveraineté, égalité, neutralité, réciprocité, respect mutuel, non-ingérence, coopération, interdépendance). Dans « l'éthique de la responsabilité », chez Weber (2001), cela suppose une utilisation des moyens non douteux et non dangereux par les acteurs du système pour arriver à leurs fins politiques ; chez Arnoux (2017), cela implique une responsabilisation de ces acteurs du système où « chacun porte une responsabilité » suivant son degré d'implication, notamment en ce qui concerne le système de gouvernance et de gestion de la crise multiforme qui perdure depuis environ 40 ans en Haïti. Dans « l'éthique de la discussion » chez Habermas (2023) autour des valeurs universalisables, cela suppose une valorisation de l'intérêt national parmi les intérêts internationaux conciliables de ces acteurs étatiques et diplomatiques en relation et en discussion.

[15] Mots conclusifs et prospectifs pleins d'humanité, de mélancolie et de nostalgie, inspirés de la citation mémorable du penseur arabe (XIV^{e} siècle), Ibn Khaldoun : « Les temps difficiles créent des hommes forts. Les hommes forts créent des périodes de paix et de prospérité. Les périodes de paix et de prospérité créent des hommes faibles. Les hommes faibles créent des temps difficiles. »

Conclusion

Les résultats de nos recherches documentaires et archivistiques apportent des lumières informationnelles aidant à mieux comprendre [pour repenser] les relations de l'État d'Haïti avec les États du Core Group et avec les autres acteurs du système international. Ils mettent en cause les poids – lourds de graves conséquences – de « ce qui est de trop », de « ce qui est anormal » et de « ce qui manque » dans ces relations « contre-productives », en insistant sur la force véritable d'une éthique responsable qui y manque. Ils retracent un cycle historique cynique de gouvernance anarchique passant d'un niveau critique d'ingérence étrangère à un niveau paroxysmique de gouvernance étrangère d'Haïti, sous le leadership diplomatique atypique des autorités étrangères du Core Group, donc de « ces puissances étrangères qui dirigent Haïti » (Radio-Canada, 2021). Par-delà l'activité de connaitre et de comprendre, ils s'ouvrent finalement à un exercice de penser, c'est-à-dire penser une éthique responsable de l'État pour repenser ses relations de dépendance excessive et de gouvernance anarchique, en se basant sur les normes diplomatiques et éthiques conventionnelles, aussi sur les valeurs basiques de l'indépendance et de la liberté acquises avec dignité en des temps difficiles du colonialisme européen.

Références

- Allison, G. (1971). Essence of decision: Explaining the cuban missile crisis. Pearson Publishing.
- Apostolidis, T. (2005). Représentations sociales et triangulation : enjeux théorico-méthodologiques. *Méthodes d'étude des représentations sociales.* Érès, p. 13-35.
- Apresian, R.-G. (2008). Pour une éthique de la force. Diogène, 223(3), 19-37. https://doi.org/10.3917/dio.223.0019.
- Arnoux, R. (2017). Éthique de la responsabilité : Enquête philosophique au cœur des enjeux contemporains. Hermann. https://doi.org/10.3917/herm.arnou.2017.01.
- Aron, R. (2004). Paix et guerre entre les nations. Calmann Levy.
- Aron, R. (2005). Penser la liberté penser la démocratie. Gallimard.
- Ballet, J. (2023). Éthique du développement. Contours, histoire et courants. L'Harmattan.
- Boniface, P. (2023). Les acteurs internationaux. *Comprendre le monde : Les relations internationales expliquées à tous (7e éd., p. 31-57).* Armand Colin.
- Bouchard, N. et Daniel, M-F. (dir.). (2010). Penser le dialogue en éducation éthique. PUQ.
- Boutang, Y. (1998). De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé. PUF.
- Burawoy, M. (2009). Pour la sociologie publique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, (1), n° 176-177, 121-144.
- Burber, M. (1959). La Vie en dialogue. Je et tu. Dialogue. La question qui se pose à l'individu. Éléments de l'interhumain. De la fonction éducatrice. Aubier, Montaigne.
- Carlos, P. A. (1977). La théorie de la dépendance : bilan critique. *Revue française de science politique*, 27e année, n°4-5, 601-629.
- CCEIA (s/d). Réalisme éthique. https://fr.carnegiecouncil.org/explore-engage/key-terms/ethical-realism

- Colonomos, A. (2013). Chapitre 1. Éthique et théories des relations internationales. Dans J. Jeangène Vilmer et R. Chung, *Éthique des relations internationales : Problématiques contemporaines*, p. 39-61. PUF.
- Cornu, M., et al. (2014). Archives de la recherche : problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique. L'Harmattan
- Corten, A. (2011). L'État faible : Haïti et République Dominicaine. Mémoire d'encrier.
- Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective. Seuil.
- Dahl, R. (1971). Qui gouverne ? Armand Colin.
- Delorme, D. (1979). Les Théoriciens au pouvoir : Causeries historiques (Tome 1). Fardin.
- Delorme, D. (2016). La misère au sein des richesses. Réflexions diverses sur Haïti. *Classiques des sciences sociales.* J.-M. Tremblay.
- Denis, J. G. (2023). Haïti et la diplomatie du Chaos du Core group. *Le scientifique. Centre de Recherche intégrée et scientifique d'Haïti*.
- Deschaux-Dutard, D. (2018). L'État, acteur clef de la sécurité internationale. *Introduction à la sécurité internationale*, p.95-107. PUG. https://doi.org/10.3917/pug.dutar.2018.01.0095.
- Dinet, J. et al. (2004). La recherche documentaire informatisée à l'école. *Hermès, La Revue*, (2), n° 39, 126-132.
- Ducatteeuw, P. (2008). Importance de l'éthique. *Actualités en analyse transactionnelle*, 128(4), 57-58. https://doi.org/10.3917/aatc.128.0057
- Flick, U. (2018). Doing Triangulation and Mixed Methods. The sage Qualitative Research Kit. 1st Edition. SAGE Publications Ltd.
- Fourez, G. et al. (2002). Approches didactiques de l'interdisciplinarité. De Boeck.
- Frank, A. G. (1972). Le développement du sous-développement. L'Amérique latine. *Tiers-Monde*, tome 13, n°51, 675-677.
- Frank, A. G. (1981). Reflections on World Economic Crisis. Monthly Review Press.
- Gendron, C. et Gagnon, M. (2017). L'éthique en éducation : fondements et orientations actuelles de la recherche. Éducation et francophonie, 45(1), 1–13.
- Habermas, J. (1987). Théorie de l'agir communicationnel. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société. Tome 1. Fayard.
- Habermas, J. (2008). L'espace public et la religion. Une conscience de ce qui manque. *Études*, tome 409, nº 10, 337-345.
- Habermas, J. (2023). De l'éthique de la discussion. Flammarion.
- Human Rights Watch (2025). Rapport mondial 2025. Haïti : Événements de 2024.
- Husser, A-C. et Roelens C. (dir). (2026). L'éthique comme sujet et objet de recherche et d'enseignement en éducation/formation : approches interdisciplinaires. Éthique en éducation et en formation, Nº 20, Les Dossiers du GREE.
- Jones, B. (2001). Politics and the architecture of choice: *Bounded Rationality and Governance*. University of Chicago Press.
- Lafrance, G., & McDonald, M. (2013). Philosophie : Éthique, philosophie sociale et politique. *L'Encyclopédie Canadienne.*
- Le Glaunec, J.-P. (2020). L'armée indigène: La défaite de Napoléon en Haïti. Lux.
- Lordon, F. (2025). L'État : une forme institutionnelle comme les autres ? Revue de l'OFCE, 190(3), 31-39. https://doi.org/10.3917/reof.190.0031

- March, G. J. (1991). Décisions et organisations. Éditions d'Organisation.
- Morgenthau, H. (1949). Politics among Nations. The Struggle for Power and Peace. A. A. Knopf.
- Olson, M. (1978). Logique de l'action collective. PUF.
- ONU (1961). Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961. ONU.
- ONU (1963). Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963. ONU.
- ONU (2025, 1e août). Haïti : plus de 1.500 personnes tuées dans des violences armées entre avril et juin. ONU. https://news.un.org/fr/story/2025/08/1157227
- Poulantzas, N. (1982). Pouvoir politique et classes sociales de l'État capitaliste. F. Maspero.
- Radio-Canada (2020, 10 janvier). Dix ans après le séisme en Haïti, à quoi l'argent a-t-il servi? https://ici.radio-canada.ca/article/info/1464873/seisme-haiti-argent-international-reconstruction-chartrand
- Radio-Canada (2021, 9 décembre). Ces puissances étrangères qui dirigent Haïti. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1846080/haiti-ambassades-core-group-democratie-gouvernement
- Railton, P. (2016). Le réalisme moral. *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, *11*(2-3), 171–212. https://doi.org/10.7202/1041772ar
- Repko, A. F. (2012). Interdisciplinary Research: Process and Theory. Ed. 2nd. SAGE.
- Ricœur, P. (2014). Éthique et politique (1959) Lectures (t. 1) : Autour du politique, 235-240. Le Seuil.
- Rousseau, J. J. (1964). Du contrat social. Écrits politiques. Oeuvres complètes (Vol. IV). Gallimard.
- Salvat, C. (2008). Autorité morale et autorité. https://www.researchgate.net/publication/5089848
- Séguin, C. (2016). La recension des écrits et la recherche documentaire. *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (dir. Gauthier et al.), 77-99. PUQ.
- Seitenfus, R. (2015). L'échec de l'aide internationale à Haïti: Dilemmes et égarements. Université d'État d'Haïti.
- Seitenfus, R. (2026). Écrits à contre-courant au fil du temps: Haïti, 2007-2025. C3 Éditions.
- Théus, B. (2010). État de l'État (Tome 1). Un état des lieux sur l'état de l'État après le séisme du 12 janvier. Problématique.
- Théus, B. (2011). ONG et pauvreté en Haïti. Éd. Mémoire.
- Théus, B. (2012). État de l'État (Tome 2). L'endurcissement de Préval et les 10 plaies d'Haït. Independently Published.
- Théus, B. (2013). État de l'État (Tome 3). De la politique de crise à la crise politique. L'imprimeur.
- Théus, B. (2017). État de l'État (Tome 4). La stabilité de l'instabilité et la démocratie de la médiocratie. L'effet record de 32 coups d'État en Haïti. Independently Published.
- Théus, B. (2018). État de l'État (Tome 5). Aba Viv. Énigme d'un peuple en lutte. Ed. Mémoire.
- Toppé, G. (2015). Éducation aux archives : théorie, pratique et valorisation. L'Harmattan.
- Weber, M. (1991). L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. Pocket.

• Weber, M. (2001). Le savant et le politique. *Classiques des sciences sociales.* J.-M. Tremblay.

Annexe - Glossaire

1) **MICIVIH** (1993-1994) : Mission civile internationale en Haïti (Création : Résolution A/RES/47/20B de l'Assemblée générale de l'ONU, adoptée le 20 avril 1993), opération conjointe des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA), ayant pour mandat la surveillance de la situation des droits de l'homme, l'expulsion du régime de facto et le retour à l'ordre constitutionnel en Haïti.
2) **MINUHA** (1995-1996) : Mission des Nations unies en Haïti (Création : Résolution 867 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 23 septembre 1993) ayant pour mandat le maintien de la paix et de la sécurité en Haïti.
3) **MANUH** (1996-1997) : Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (Création : Résolution 1063 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 28 juin 1996) ayant pour mandat la poursuite de l'opération de maintien d'un climat de sécurité et de stabilité, la professionnalisation et la modernisation de la Police Nationale d'Haïti (PNH).
4) **MITNUH** (1997 juillet-novembre) : Mission de transition des Nations Unies en Haïti (Création : Résolution 1123 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 30 juillet 1997) ayant pour mandat la poursuite de l'opération de maintien de la paix et de la sécurité avec un soutien additionnel à la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti (PNH).
5) **MIPONUH** (1997-1999) : Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (Création : Résolution 1141 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 28 novembre 1997) ayant pour mandat la poursuite de l'opération de la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti (PNH), l'encadrement, la formation d'unités spécialisées et le guidage des agents sur le terrain.
6) **MICAH** (1999-2001) : Mission civile internationale d'appui en Haïti (Création : Résolution A/RES/54/193 de l'Assemblée générale de l'ONU, adoptée le 17 décembre 1999) ayant pour mandat la promotion des droits de l'homme, le renforcement du système judiciaire et le soutien technique à la Police nationale d'Haïti (PNH).
7) **MINUSTAH** (2004-2017) : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Création : Résolution 1542 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée le 30 avril 2004) ayant pour mandat la stabilisation, l'appui au processus électoral, la promotion et la protection des droits humains, le renforcement des institutions de l'État et de l'état de droit.
8) **MINUJUSTH** (2017-2019) : Mission des Nations Unies pour l'appui à la Justice en Haïti (Création : Résolution 2350 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 13 avril 2017) ayant pour mandat le renforcement des institutions policière et judiciaire, la promotion et la protection des droits de l'homme.
9) **BINUH** (2019-Présent) : Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (Création : Résolution 2476 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 25 juin 2019), mission politique spéciale ayant pour mandat le soutien à la stabilité politique, à l'état de droit, au dialogue national inclusif et à la promotion des droits humains.
10) **MMAS** (2023-2025) : Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti (Création : Résolution 2699 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 2 octobre 2023) ayant pour

mandat le soutien à la Police Nationale d'Haïti (PNH), le rétablissement de l'ordre public face à l'emprise des gangs criminels.

11) **FRG** (2025-Présent) : Force de répression des gangs en Haïti (Création : Résolution 2793 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 30 septembre 2025) ayant pour mandat la lutte contre les gangs armés, la protection des civils et le soutien aux forces militaires et policières haïtiennes.

***

- **Core Group** (2003-Présent) : Corps diplomatique spécial sans statut juridique international, constitué des ambassadeurs des États-Unis, du Canada, de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne, du Brésil et des représentants de l'ONU, de l'OEA et de l'UE en Haïti.
- **CARICOM** (1973-Présent) : Caribbean Community | Communauté Caraïbéenne, organisation internationale regroupant les État de la région des Caraïbes, à l'exception de Cuba et République dominicaine.
- **CIRH** (2010-2011) : Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, agence créée par le Gouvernement haïtien et approuvée par le Parlement haïtien, coprésidée par le Premier ministre haïtien, Jean-Max Bellerive, et l'ancien président américain, Bill Clinton, ayant pour mandats la coordination des projets de reconstruction et la gestion des fonds des bailleurs internationaux après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010.
- **CPT** (2024-2026) : Conseil présidentiel de transition constitué de 9 membres assurant la présidence provisoire d'Haïti du 25 avril 2024 au 7 février 2026 : Edgard Leblanc Fils, Fritz Alphonse Jean, Leslie Voltaire, Laurent Saint-Cyr, Smith Augustin, Louis Gérald Gilles, Emmanuel Vertilaire, Régine Abraham et Frinel Joseph.